

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 27 Mai 2021

Délibération n°20210527_12

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 52

Pouvoirs : 6

Suppléants : 3

= VOTANTS : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : Économie : modalités de financement des études de l'appareil commercial du pôle principal
et des pôles intermédiaires structurants
(5 communes signataires du dispositif national « petite ville de demain »)**

Le jeudi 27 mai 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD – salle polyvalente de TUSSON.

Présents : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - BORNE Bernard - MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude HENTRY Jimmy - ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise - VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

AGUESSEAU Norbert représenté par Caroline PERRON - suppléante

LAVERGNE Didier représenté par Thierry SYLVESTRE - suppléant

CHARRIAUD Sébastien représenté par Jean-Marc BOULLET - suppléant

COMBAUD Renaud pouvoir à GEOFFRION Olivier

THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

JEUNE Karine - SEVRIT Raymond

Absents non excusés : COMBAUD Alain – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - BOURABIER Jacques - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Économie : modalités de financement des études de l'appareil commercial du pôle principal et des pôles intermédiaires structurants (5 communes signataires du dispositif national « petite ville de demain »)

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente du 04 novembre 2019 informant que les communes de Mansle et d'Aigre pouvaient prétendre à être candidate au programme national « Petites villes de demain » en tant que centralités jugées fragiles et nécessitant une démarche de revitalisation,

Vu le souhait exprimé par les 2 communes en décembre 2019 pour être candidate au programme « petites villes de demain »,

Vu la décision de la Préfecture de la Charente de décembre 2020 entérinant la labélisation de Mansle et Aigre en tant que « grappe » de communes,

Vu les conclusions de la réunion du 12 février 2021 organisée par la Préfecture de la Charente en partenariat avec les représentants de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires « ANCT » en Charente,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 février 2021 autorisant le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Chambre de commerce de la Charente,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 mars 2021 autorisant le Président à signer la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain et acceptant d'étendre l'ORT aux communes de Montignac-Charente, de Saint-Amant-de-Boixe et de Vars ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle que 1000 territoires ont été labélisés en France dont 9 en Charente rassemblant 15 communes. A l'échelle de Cœur de Charente, les communes de Mansle et Aigre ont été labélisées et l'intercommunalité a souhaité étendre l'opération de revitalisation du territoire (ORT) aux communes associées du pôle sud : Montignac-Charente, Saint-Amant-de-Boixe et Vars.

Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », Monsieur le Vice-Président propose de missionner la Chambre de commerce et d'industrie de la Charente (CCI) pour une mission d'études de l'appareil commercial des communes susmentionnées. Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES		HT	RECETTES		
Etude Mansle		13 650 €	Banque des territoires	50%	17 875 €
Etude Aigre		13 000 €	Département	15%	5 363 €
Etude pôle sud		9 100 €	LEADER	15%	5 363 €
			CDC Maître d'ouvrage*	20%	7 150 €
TOTAL		35 750 €	TOTAL	100%	35 750 €

* Reste à charge à répartir entre les 3 pôles

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires et d'autoriser le Président à signer tout acte en découlant ;
- **D'ACTER** le lancement des études de l'appareil commercial des communes d'Aigre, Mansle, Montignac-Charente, Vars et Saint-Amant-de-Boixe ;
- **DE SOLLICITER** des crédits LEADER auprès du GAL du Ruffécois ;
- **DE SOLLICITER** des fonds auprès de la Banque des territoires et du Département dans le cadre du programme « Petites villes de demain » ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer des conventions avec les communes bénéficiaires pour répartir le reste à charge selon les modalités précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

